

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-083

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 8

HABITAT AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) – CONVENTION 2023

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte octroie aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) un rôle prépondérant dans le domaine de l'efficacité énergétique et du changement climatique. Ils sont ainsi appelés à animer et coordonner sur leur territoire des actions dans le domaine de la transition énergétique. Lamballe Terre & Mer, membre fondateur de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC 22), est en cours d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et vise ainsi à définir et mettre en œuvre une stratégie énergétique durable pour le territoire. De plus, l'agglomération a mis en place sa plateforme de rénovation de l'Habitat (Bonjour Habitat) depuis mars 2019, dont l'ALEC est un partenaire incontournable.

L'ALEC 22 se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en conduisant localement la transition énergétique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc. Pour ce faire, l'association pourra entreprendre, sous l'impulsion et le contrôle de ses membres adhérents, des actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie (via la sobriété et l'efficacité énergétique), au développement des énergies locales et renouvelables, à la lutte contre la précarité énergétique....

Partageant des préoccupations communes, l'ALEC 22 et Lamballe Terre & Mer ont souhaité poursuivre ce partenariat par le biais d'une convention cadre 2021-2023 visant à soutenir le déploiement des missions de l'ALEC sur le territoire.

Cette convention cadre est complétée par des conventions annuelles d'application, qui déclinent le programme d'actions de l'ALEC 22, son budget et la contribution financière de Lamballe Terre & Mer avec les modalités de versement.

Pour 2023, le programme d'actions se décline de la façon suivante :

- Animation territoriale pour la transition énergétique,
- Conseil en économie partagée, service dédié aux communes adhérentes à l'ALEC (34 communes de Lamballe Terre & Mer sont adhérentes en 2023),
- Animation territoriale pour la rénovation énergétique de l'habitat,
- Lutte pour la précarité énergétique (SLIME).

La demande de participation pour Lamballe Terre & Mer s'élève à 186 000 €

Vu :

- La délibération n°2021-075 du 21 avril 2021, autorisant la signature de la convention cadre 2021-2023,
- La délibération n°2023-063 du 18 avril 2023, validant le versement d'une avance de subvention d'un montant de 93 000 €,

Considérant :

- Les modalités de versements : un premier acompte de 50% versé à la signature de la convention (= avance versée au regard de la délibération du 18 avril 2023), un second acompte de 30% versé au dernier trimestre de l'année sur la base d'un appel de fonds intermédiaire de l'ALEC et le solde versé sur présentation d'un bilan des actions réalisées.
- L'avis favorable du Bureau communautaire du 4 avril 2023,
- De la convention transmise aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le versement d'une subvention de 186 000 € en 2023 selon les conditions financières décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention 2023 d'application et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

30 MAI 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

1 JUIN 2023

De la publication le

1 JUIN 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

